

## INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 (IC)

**BREST ELLES**

Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022

Rade de Brest

**BREST BRETAGNE NAUTISME**

Grade : 5 A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

**Préambule** : Surveiller et entretenir le matériel

Avant et après chaque navigation, vous devez : Eponger le bateau, vérifier l'état de fatigue des drisses et écoutes, filières, etc... Vérifier les voiles (nombre de lattes, déchirures,...). Lover les écoutes. Signaler toutes les avaries survenues dans la journée et participer aux réparations le cas échéant.

**1. REGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Le règlement du WLS Trophy 2022
- 1.4 Les règles de classe J80 ne seront pas appliquées
- 1.5 Règles d'utilisation des bateaux (annexe règles d'utilisation des bateaux)
- 1.6 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera communiqué au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera communiqué avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet sur le **sur le groupe What Apps dédié.**
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau : **Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Elles seront signalées par l'envoi du Pavillon « L » avec un signal sonore et le comité de course annoncera la modification sur le canal VHF de la course.**

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Elles seront communiquées **sur le groupe What Apps dédié. Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone au moment de la confirmation d'inscription.**
- 3.2 Le PC course est situé à **club house 1<sup>er</sup> du club**, téléphone **06 62 07 15 43**, email : **presidence@brestbretagneautisme.**
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF **06.**

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : **Passerelle premier étage du club.**
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter **le port.** Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de **60 minutes** minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

\*

PARTENAIRE  
OFFICIELPARTENAIRE  
FÉDÉRAL

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses

Date	Classe
<i>Samedi 25 juin 2022</i>	<i>J80</i>
<i>Dimanche 26 juin 2022</i>	<i>J80</i>

### 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Signal avertissement
<i>Samedi 25 juin 2022</i>	<i>11h00</i>
<i>Dimanche 26 juin 2022</i>	<i>10h00</i>

### 6.3 Fin des courses, aucun signal d'avertissement

Date	après
<i>Samedi 25 juin 2022</i>	<i>17h00</i>
<i>Dimanche 26 juin 2022</i>	<i>15h00</i>

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Briefing obligatoire avec le skipper de chaque bateau **Club House premier étage du club.**

Date	Briefing
<i>Samedi 25 juin 2022</i>	<i>09h00</i>
<i>Dimanche 26 juin 2022</i>	<i>08h30</i>

### 6.5 Si courses par groupes :

Dans la phase de qualification les bateaux seront répartis en 2 ou 3 flottes (A, B et C), suivant le nombre s'équipages inscrits, autant que possible de taille et de niveau égaux. Les répartitions initiales seront faites par un comité de répartition désigné par le Comité de Course et l'Autorité Organisatrice.

Ces répartitions seront lors du briefing le samedi le samedi 26 juin à 09h00.

L'attribution des bateaux se fera par tirage au sort. Les bateaux seront tirés au sort préalablement au début des phases de qualification ainsi que préalablement au début de la phase finale.

Les concurrentes seront averties des courses les concernant par VHF (au plus tard au signal d'avertissement de la 1<sup>ère</sup> course de la flotte concernée.)

Changement des équipages sur l'eau par semi rigides. Les équipages non en course se trouveront sur le ponton Azenor.

### 6.6 Si course par équipes

Si le nombre d'équipage est inférieur à huit à la fin des inscriptions du samedi la compétition sera par course par équipage.

Toutes les modalités seront expliquées lors du briefing.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le **pavillon rose siglé WLS.**

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE.**

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Parcours 1: **Flamme numérique 1**



- Parcours 2: **Flamme numérique 2**



## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Changement	Arrivée
<i>Bateau Comité et Bouée cylindrique gonflable jaune</i>	<i>N°1, N°2, et N°3 Bouées cylindriques gonflables jaunes</i>	<i>Bouée tétraédrique gonflable rouge</i>	<i>Bateau Comité et Bouée sphérique rouge surmontée d'une hampe arborant un pavillon bleu</i>

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART


12.1 La ligne de départ sera entre *le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord* et *le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord*.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF **06**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 *L'ensemble de voiles à utiliser sera signalé sur le bateau du Comité de Course avec ou avant le signal d'attention. Les signaux auront les significations suivantes :*

<b>SIGNAL</b>	<b>ENSEMBLES DE VOILES A UTILISER</b>
<i>Pas de pavillon</i>	<i>GV haute - Génois - Spi autorisé</i>
<i>Pavillon R</i> 	<i>GV haute - Génois - Spi interdit</i>

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

*Si un changement de parcours est annoncé au passage à la marque 3, le comité de course mouillera la nouvelle marque N°1 et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. La marque N°2 sera neutralisée et ne sera plus à respecter.*

## 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre *un mât arborant un pavillon bleu* et *le côté parcours de la marque d'arrivée*.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les **J80** la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>

<i>J80</i>	<i>Construit</i>	<i>25 mn</i>	<i>45 minutes</i>
------------	------------------	--------------	-------------------

16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé : **salle de la Cormorandière au rez de chaussée de la Maison du Club.**

17.3 Des avis seront communiqués au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins **sur le groupe What Apps dédié.** Les instructions auront lieu dans la salle du jury située : **salle du club house au premier étage du club.** Elles commenceront à l'heure indiquée sur What Apps..0.

## 18. CLASSEMENT

18.1 **Deux courses** doivent être validées **pour chaque équipage** pour valider la compétition.

18.2 (a) Si, à la fin de la phase de qualification, certains bateaux sont classés avec plus de courses que d'autres, les points des courses les plus récentes seront retirées de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte.

(b) Pour la phase de qualification, la RCV A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.

18.3 (a) Les bateaux seront assignés dans les flottes de la phase finale (Or, Argent et Bronze) sur la base de leurs rangs dans la phase de qualification.

Il y aura le même nombre de flottes dans la phase finale que dans la phase de qualification.

Les flottes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que les flottes Bronze, Argent ne soient pas plus grandes que la flotte Or.

Les bateaux avec les meilleurs rangs dans la phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans les flottes Argent et Bronze etc.

(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux aient été répartis dans les flottes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf qu'une décision de réparation peut promouvoir un bateau dans une flotte supérieure.

Seul un bateau ayant obtenu une réparation peut changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

18.4 Le classement général d'un bateau sera le total de ses courses de la phase de qualification validées par toutes les flottes et de ses courses de la phase finale.

Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.

Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier, etc., dans la régata excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 5,6,7 ou 69.

18.5 Courses retirées :

**Aucune**

## 19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un appel sera fait par le président du Comité de Course lors du briefing skipper. **La présence du skipper est obligatoire lors des briefings du samedi et du dimanche.** Tout manquement à cette procédure pourra être sanctionné à la discrétion du Jury.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **06.**

### 19.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 Les équipements de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

### 20.2 AVARIE ET TEMPS POUR REPARER

Avant l'envoi du pavillon orange d'une course ou dans les 3 minutes après être monté à bord de son bateau, selon ce qui est le plus tard, une équipe peut signaler par VHF au comité de course une avarie ou

un dommage du bateau, de ses voiles ou une blessure d'un équipier et réclamer un retard pour le prochain départ qui devra être confirmé au comité de course.

Le temps accordé pour les réparations sera à la discrétion du comité de course / commission technique.

Après l'envoi du signal d'avertissement, une course ne sera ni retardée ni annulée en raison d'une avarie.

Sauf lorsque la RCV 62.1(b) s'applique, le fait de ne pas effectuer les réparations dans le temps imparti ou des avaries survenues après l'envoi du pavillon orange, ne pourra donner lieu à réparation. Ceci modifie la RCV 62.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés *Pavillons du Club*.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

## 25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le *port*.

## 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

## 28. PRIX

Des prix seront décernés : *lors de la remise des prix*

## ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : *Jean-Claude Le Floch*

Adjoint du comité de course : *Fatima Renault*

Adjoint du comité de course : *Brice Daniel*

Adjoint du comité de course stagiaire : *Laurence Blin*

Commissaire aux résultats : *Christine Courtois*

## HORAIRES MAREES

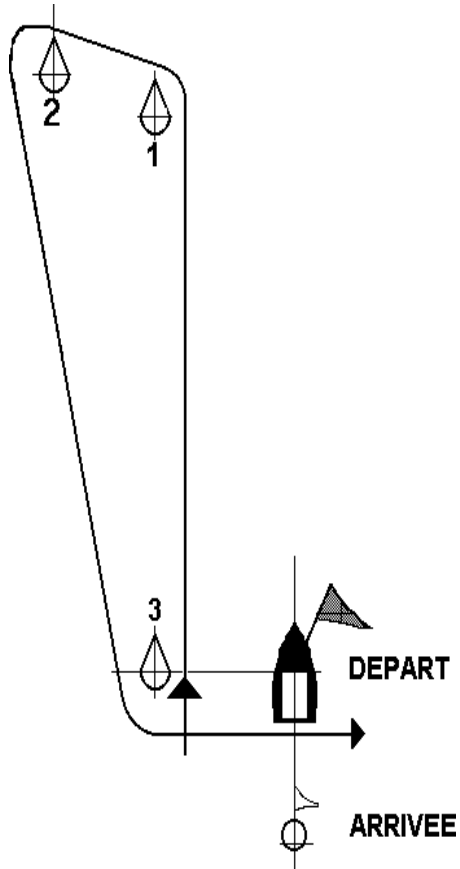
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<u>Sam.</u> <u>25</u>	<b>03h09</b>	<b>5,79m</b>	<b>55</b>
	09h31	2,32m	
	<b>15h38</b>	<b>5,84m</b>	<b>56</b>
	22h01	2,26m	
<u>Dim.</u> <u>26</u>	<b>04h00</b>	<b>5,90m</b>	<b>59</b>
	10h20	2,22m	
	<b>16h24</b>	<b>6,02m</b>	<b>61</b>
	22h48	2,13m	

## ANNEXE PARCOURS »

## PARCOURS N°1



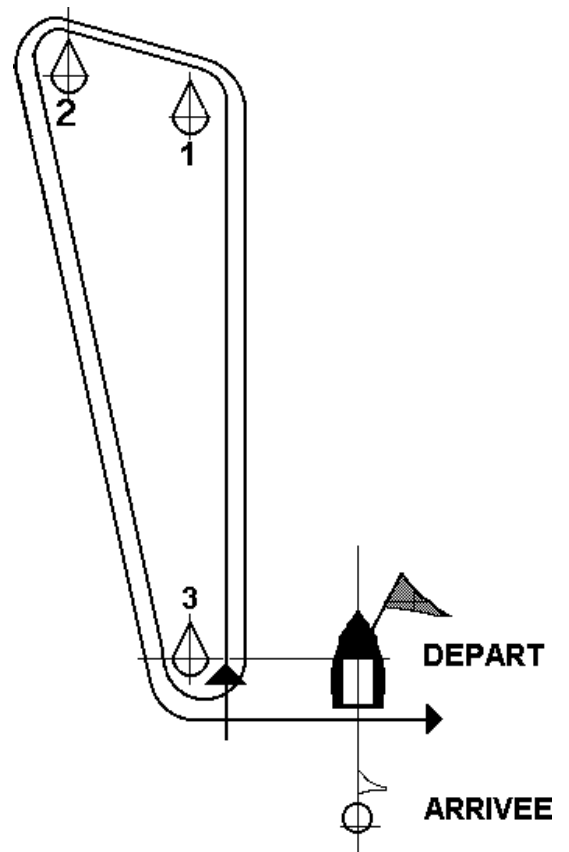
Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée



## PARCOURS N°2



Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 - Arrivée



- Longueur du bord de près adaptée par rapport à la force du vent.
- Côté requis pour le passage des marques: Bâbord
- La marque de bout de ligne départ et la marque N°3 est la même Bouée.

**ANNEXE ZONE DE COURSE**



## ANNEXE UTILISATION DES BATEAUX

### GENERALITES

*Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas.*

*Tous les efforts seront faits pour que les bateaux soient identiques, et d'éventuelles variations ne pourront donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62).*

- **1.1** Le Comité de Course décidera des bateaux utilisés pour chaque course et s'il décide qu'un bateau ne doit pas être utilisé, le skipper ayant eu l'attribution de ce bateau utilisera temporairement un autre bateau.
- **1.2** Le Comité de Course peut autoriser l'utilisation d'un bateau de remplacement quand il est certain que le bateau d'origine est endommagé et que le temps de réparation sera trop long.
- **1.3** Les bateaux étant équipés de filières, la règle 49 s'applique.

### 2. ARTICLES ET ACTIONS INTERDITES

*Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consignation différente d'un arbitre ou d'un membre de l'AO, les actions suivantes sont interdites :*

- 1. Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.**
2. L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- 3. Le remplacement de tout équipement sans l'accord du Comité de Course.**
4. Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
5. Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement, sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- 6. Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.**
7. Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, pendant les jours de courses, alors que la flamme Aperçu est envoyée à terre.
8. Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
9. Mettre des pennons sur le spinnaker.
10. Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
11. Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du Comité de course.
12. Régler ou modifier la tension du gréement dormant sauf le pataras.
13. Utiliser un winch pour régler la grande écoute, le pataras ou le halebas.
14. Utiliser une ligne de ris comme bordure
15. Croiser les écoutes de voile d'avant sur les winchs.
16. Ne pas passer par les chariots ou poulies de la voile d'avant avant de border sur un winch.
17. Marquer directement la coque ou le pont avec une encre indélébile.
18. Après le signal de départ, et pendant la navigation au près pendant plusieurs secondes, la position de la bôme principale ne doit pas être contrôlée autrement



- que par la grand écoute avec la poulie fixée au fond du cockpit et le halebas.
19. L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement Ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.
  20. Une infraction à l'IC 2.22, 2.23, ne peut faire l'objet d'une réclamation par les bateaux mais peut faire l'objet d'une action du jury sur l'eau.

### **3. ACTIONS ET ELEMENTS AUTORISES**

### **4. ELEMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES**

*Ce qui suit est obligatoire :*

**4.1** Compléter un rapport écrit de dommage avant de quitter le bateau et le soumettre au Comité de Course, même si le dommage ou la perte n'est pas enregistré. Les rapports doivent inclure les preuves que les éléments peuvent endommager ou désavantager le bateau lors des courses ultérieures.

**4.2** Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible.

1. Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'appontement.
2. Une infraction aux points 4.1 et 4.2 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.